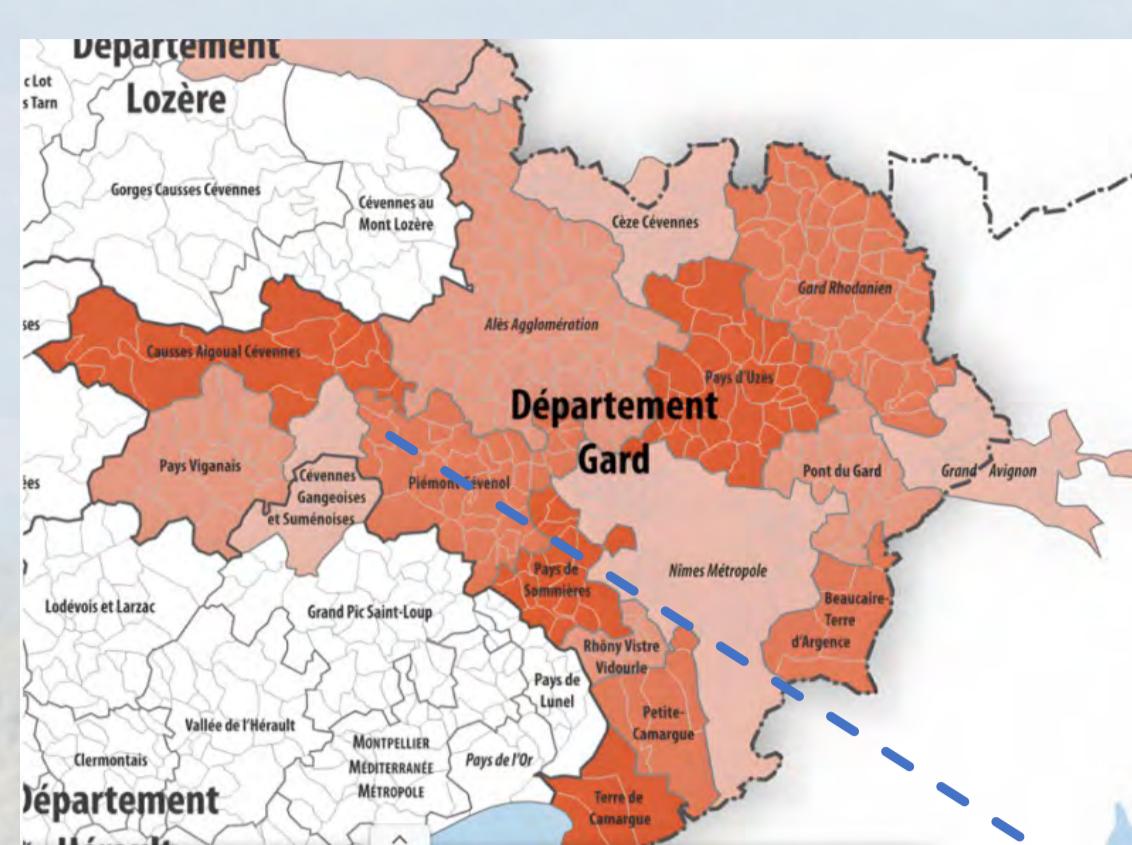


# Pacte de Viabilité Agro-Territoriale

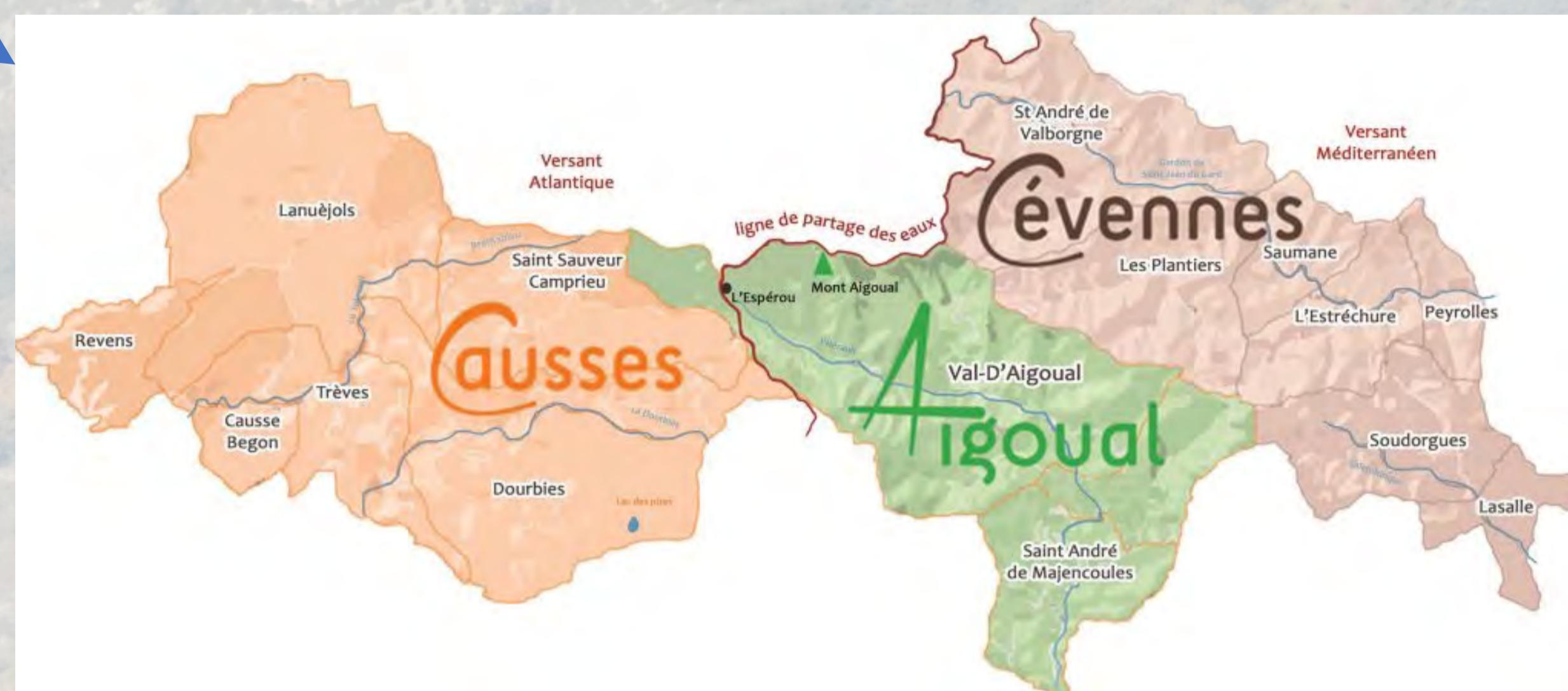
## Imaginer et s'engager ensemble pour un territoire solidaire



## Projet de recherche-action / Expérimentation

IRD + ComCom CACts + Filature du Mazel

2023- 07/2026



### Qu'est-ce qu'est le Pacte ?

#### - Un outil stratégique au service du territoire

Le Pacte constitue une feuille de route juridico-politique, un droit négocié localement, destiné à répondre aux enjeux identifiés à l'échelle intercommunale.

Il ne vise pas à créer de nouvelles contraintes mais à mobiliser et adapter les leviers juridiques existants pour :

- faciliter l'accès au foncier (oignon doux, maraîchage, élevage, arboriculture, apiculture...);
- conforter l'activité pastorale et soutenir les filières agricoles ;
- favoriser l'installation et la transmission des exploitations ;
- renforcer l'attractivité du territoire (jeunesse, tourisme, emploi) ;
- préserver la biodiversité, les paysages, les ressources naturelles et l'identité cévenole dans toute sa diversité.

#### - Un dispositif évolutif dans le temps et co-construit entre tous les acteurs du territoire

Le Pacte est conçu comme un document dynamique, susceptible d'être actualisé régulièrement selon les orientations stratégiques du territoire.

Il s'appuie sur des valeurs de solidarité, il défend ses producteurs et prévoit la création d'une plateforme de Mise en relation, de Mutualisation et de Médiation (3M) pour soutenir les activités agricoles dans leurs différentes dimensions.

#### - Un cadre juridique reconnu

Sans être coercitif, le Pacte constitue un outil d'adaptation du droit national aux réalités locales. Il relève du cadre prévu par l'article 72-4 de la Constitution et la loi organique n°2003-704 du 1er août 2003 relative à l'expérimentation par les collectivités territoriales.

Sa légitimité repose sur la co-construction et une délibération.

Suite à son adoption, l'élaboration d'un plan d'action est nécessaire pour sa mise en oeuvre.



### Comment s'organise le Pacte ?

Parce qu'un territoire viable et solidaire se bâtit à plusieurs voix, le Pacte repose sur trois axes structurants :

- un cadre commun de compréhension,
- des principes de coexistence,
- des leviers d'action concrets sur le foncier.

#### 1/ Un exposé des motifs : co-construction d'un droit négocié

#### 2/ Les piliers de la Coexistence

- De l'agro-pastoralisme à l'agro-territorialité
- L'eau primordiale pour le territoire
- Façonner la viabilité par les documents d'urbanisme
- Circuits courts et accessibilité aux produits locaux
- Plateforme 3M : Mise en relation+ Mutualisation + Médiation

#### 3/ Sortir du « blocage foncier »

- Une récupération légale des terres
- L'innovation d'un régime de droit d'usage
- L'innovation d'une Obligation (volontaire) Réelle de Transmission (ORT)
- Le besoin de réfectionner les terrasses
- Faire face à la spéculation foncière : pour une vie sociale et économique continue dans les villages

# Pacte de Viabilité Agro-Territoriale

*Imaginer et s'engager ensemble pour un territoire solidaire*

## *Je suis le Pacte*

*Je suis né de vos échanges, de vos réflexions, de vos partages d'expériences.*

*Je n'apporte pas de nouvelles contraintes : je reconnaïs ce qui existe déjà, je valorise ce qui fonctionne, et j'aide à clarifier ce qui coince.*

*Je rassemble ce qui se fait déjà de bien, j'éclaire ce qui manque, j'organise ce qui déborde.*

*Je ne prends pas parti contre quelqu'un : je crée des accords entre voisins, éleveurs, élus, associations, visiteurs...*

*Je veille sur l'eau, les terrasses, les chemins, les bêtes et les gens.*

*Je propose une feuille de route pour améliorer la cohésion entre acteurs et assurer la viabilité du territoire.*

*Adoptez-moi, et je deviendrai un outil commun, simple, applicable, révisable.*

*Je suis le Pacte : votre manière de décider ensemble, ici.*

*Avec le réchauffement climatique, l'humain va être obligé d'arrêter beaucoup de choses pour survivre...*

*Transporter de la nourriture d'un bout à l'autre de la planète comme on le fait aujourd'hui, à un moment donné, ça ne va plus être possible. Rien que le carburant coûtera tellement cher qu'on devra faire autrement...*

*C'est pour ça que, dès maintenant, il faut étudier des solutions pour pouvoir se remettre à produire sur les territoires et à consommer ce qu'on fait sur place (habitante des Causses, 2024).*

## Exposé des Motifs : explicitations et justifications

Le texte en co-construction est une mouture soumise à discussions, échanges et enrichissements dans le cadre des 9 ateliers territoriaux - Restitution finale le 25 novembre 2025

### Du pacte pastoral 2015 au pacte de viabilité 2025

#### Un monde en transformation

En dix ans, la pression du dérèglement climatique s'est intensifiée. Il ne s'agit plus seulement de préserver l'environnement, mais de garantir que notre cadre de vie reste habitable de façon pérenne pour l'être humain et le Vivant.



**Urgence climatique**  
Le territoire est entré dans l'ère de la viabilité : il devient impératif d'engager le territoire vers la viabilité pour tous



**Innovation juridique**  
La territorialisation du droit : adapter le cadre légal national aux réalités locales par une régulation négociée

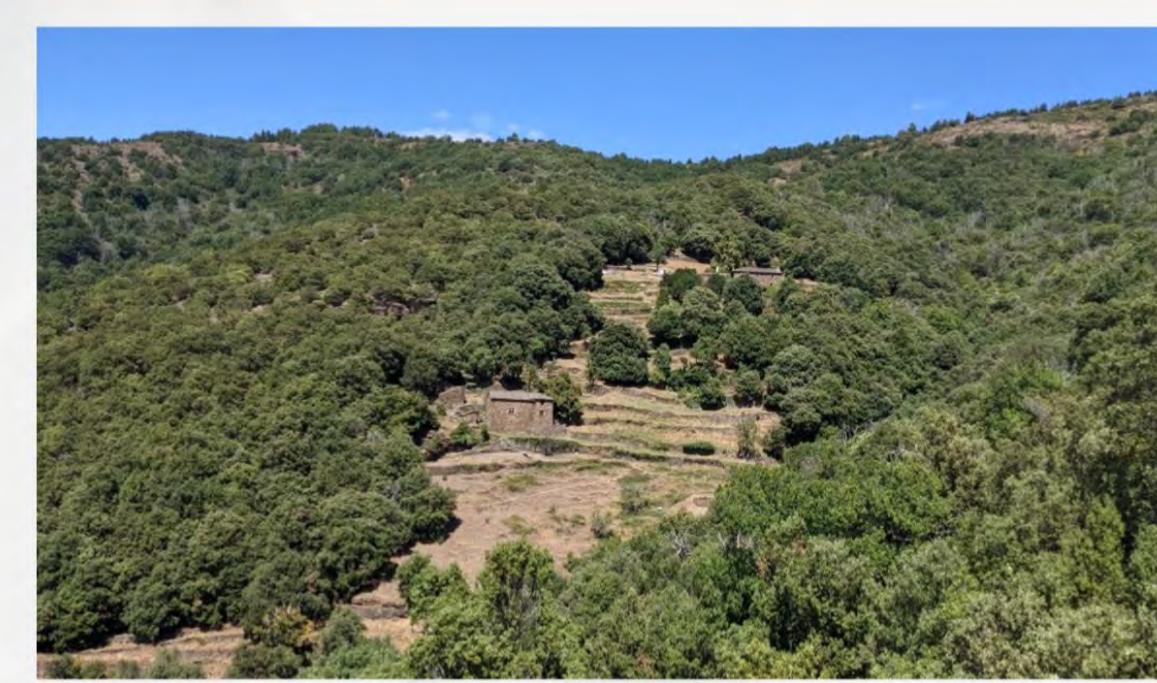


**Démocratie participative**  
Co-construction d'un droit négocié avec l'ensemble des acteurs locaux et participants au territoire

### Contexte : l'entrée dans l'ère de la viabilité

#### Défis démographiques

41% de retraités et seulement 5,3% d'agriculteurs dans le territoire CACts - un vieillissement marqué de la population



#### Contraintes multiples

Pression foncière, blocage foncier, spéculation, contraintes réglementaires nationales et européennes

#### Urgence climatique

Alternance sécheresses extrêmes et événements cévenols - nécessité d'adaptation et de résilience

### Objectif : construire une viabilité agroterritoriale

#### Coviability socio-écologique

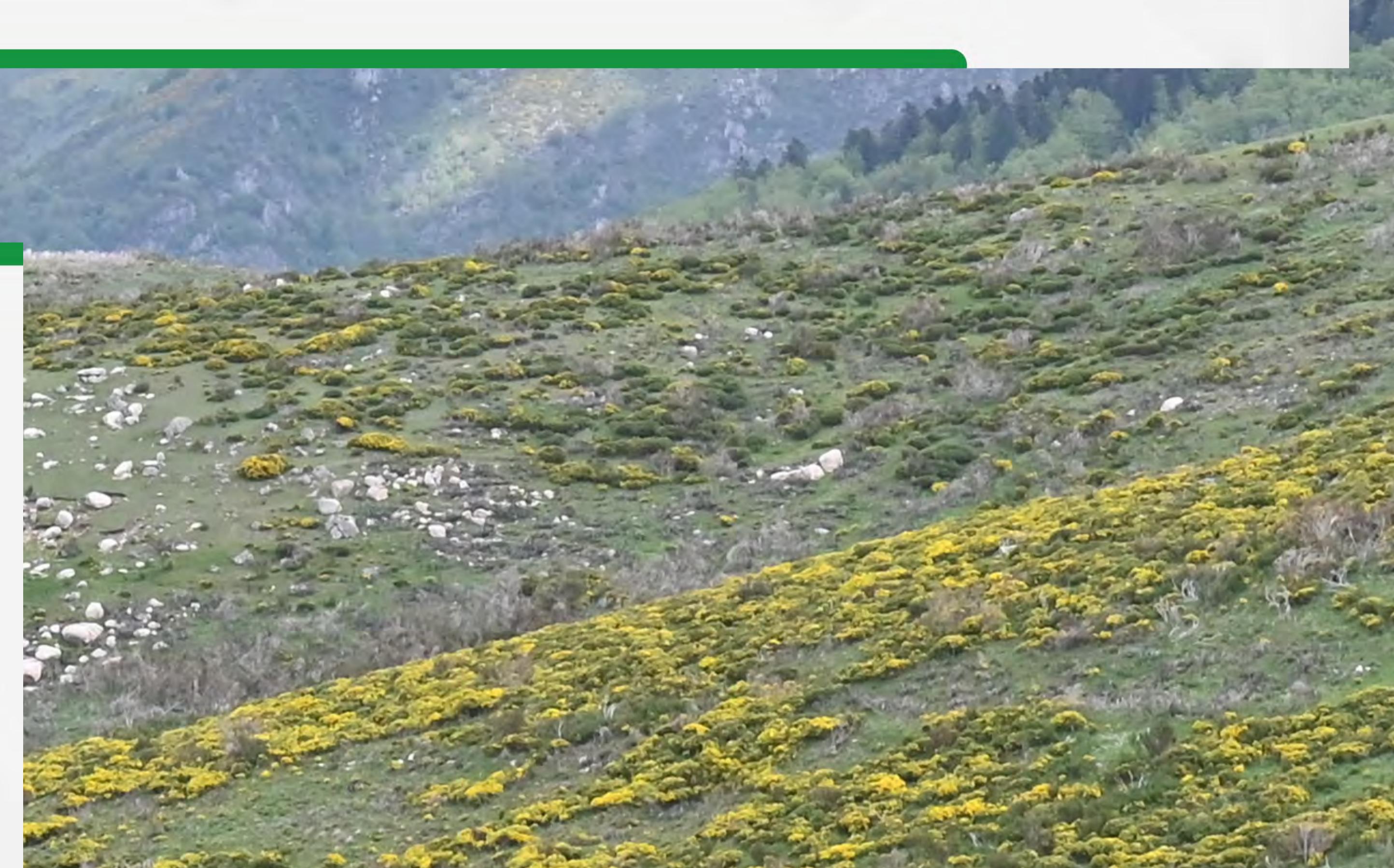
Développer une capacité d'adaptation et de résilience face aux contraintes climatiques, sociales, économiques et écologiques. La viabilité humaine dépend étroitement de la viabilité des systèmes écologiques

#### Autonomie alimentaire

Tendre vers l'autonomie alimentaire locale en explorant de nouvelles voies pour accueillir et renouveler une diversité de producteurs, répondre aux besoins des populations

#### Habitabilité durable

Créer les conditions pour que le territoire reste habitable de façon pérenne, accueillir de nouveaux habitants et producteurs, notamment les jeunes générations



### Engagements et cadre de référence

#### Fondements juridiques et internationaux

Convention-cadre ONU sur le climat, Charte de l'environnement, SCOT Causses-Cévennes, PAT 2025 reconnu par le MAA

Document de référence	Date	Objectif principal
Pacte pastoral intercommunal	13 mai 2015	Préservation activités pastorales et paysages
SCoT Causses-Cévennes	17 juin 2025	Soutien économie agricole locale et circuits courts
PAT CACts labellisé	2025	Fédération acteurs autour de l'alimentation territoriale
Charte environnement Constitution	2005	Droit à un environnement sain et équilibré

### Méthodologie : co-construction pour un droit négocié

#### Écoute active et diagnostic

Enquêtes, entretiens et questionnaire auprès des producteurs, institutions et habitants : près de 20% de la population directement associée

#### Négociation et compromis

Traduction des aspirations, besoins et ressentis en compromis entre acteurs aux intérêts parfois divergents

#### Ateliers participatifs territoriaux

9 ateliers répartis sur les 3 territoires (Causses, Aigoual, Cévennes) en septembre-octobre-novembre 2025 : avec intégration des propositions et amendements des acteurs

#### Validation et enrichissement

Restitution finale le 25 novembre 2025

### Fondements juridiques et innovation

#### 1. Article 72-4 de la Constitution

Permet aux collectivités territoriales de déroger expérimentalement aux dispositions législatives pour répondre aux besoins locaux

#### 2. Loi organique 2021-467

Cadre juridique pour la simplification des expérimentations territoriales sur le fondement de l'article 72-4

#### 3. Territorialisation du droit

Établir un pont entre le droit législatif national et le droit issu des pratiques locales, adapté aux réalités territoriales

#### 4. Droit négocié

Régulation locale concertée entre acteurs territoriaux produisant des droits et obligations légitimes pour la communauté

## Méthodologie de la recherche-action : des dires d'acteurs à la co-construction

**Le Pacte a débuté par la collecte des dires d'acteurs auprès de 80 exploitants, personnes ressources et partenaires institutionnels ; ces paroles reflètent leurs visions, leurs préoccupations et leurs aspirations pour le territoire.**

→ Ces paroles, recueillies via des entretiens et réunions entre 2023 et 2024, sont consolidées en 2025 par des pré-ateliers impliquant une cinquantaine de personnes-ressources.

→ Cette démarche valorise l'écoute active des savoir-faire locaux pour anticiper, adapter et renforcer la résilience territoriale, tout en intégrant les besoins des générations futures. Les dires d'acteurs constituent des données empiriques essentielles, légitimant scientifiquement la co-construction du Pacte.



Dires d'acteurs : définition anthropologique et valeur scientifique		
Dires d'acteurs dans les enquêtes	Différence avec les ressentis	Fonction sociale des dires
Énoncés produits par les personnes interrogées révélant leur manière de penser	Dires articulés versus expériences sensibles exprimées par gestes ou silences	Construction des frontières sociales et positionnement dans le collectif
1	2	3
Discours socialement situés	Accès aux représentations sociales	Outil critique révélant les tensions
Expressions inscrites dans un contexte culturel, social, économique et territorial	Révèlent les valeurs et logiques culturelles d'un groupe social	Met en lumière conflits et injustices souvent absents des documents officiels
4	5	6

**Méthodologie de gestion des données : base AGROECOV 2025**

**2022-2024**

Collecte des données : Matériaux hétérogènes recueillis par divers collecteurs

**Respect de la parole des habitants**

Valorisation fidèle des contributions des acteurs locaux

**Cohérence multi-acteurs**

Croisement des matériaux pour cerner les logiques partagées.

**Les données recueillies sont transcrites en articles juridiques du pacte de viabilité**

Mise à jour régulière de la trame du pacte pour intégrer les nouvelles données et retours

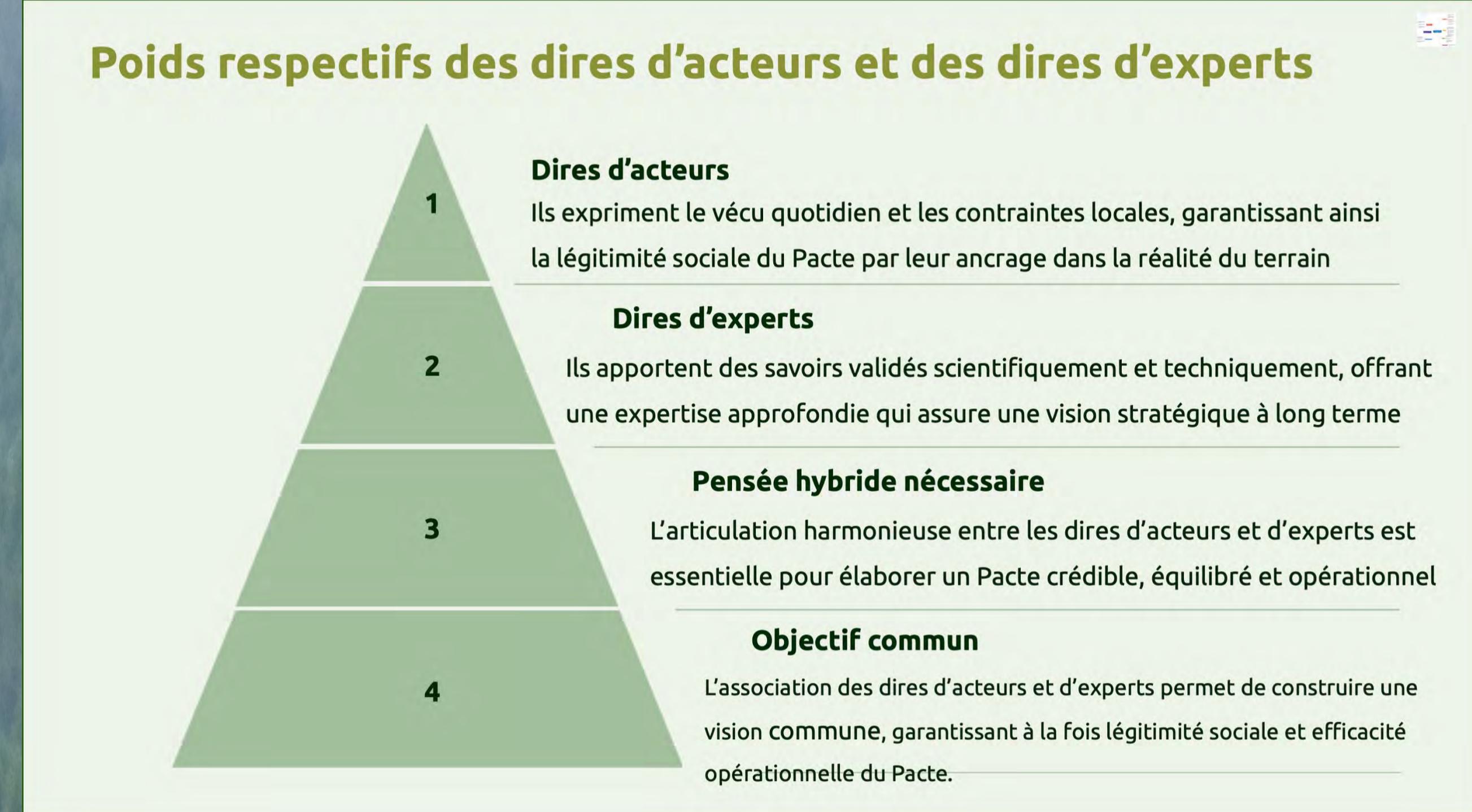
1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

**Création a posteriori de la base**  
Base qualitative développée pour ordonner les données

**Ancrage recherche-action**  
Orientation sur besoins et solutions exprimés par les acteurs

**Mise en lumière territoriale**  
Création de cartes mentales mettant en évidence les raisonnements et logiques des différents acteurs

**2025 Co-construction du pacte avec les acteurs locaux**  
Partage et réflexion commune avec les acteurs locaux en ateliers sur les 3 territoires de l'Intercommunalité Causse Aigoual Cévennes ts

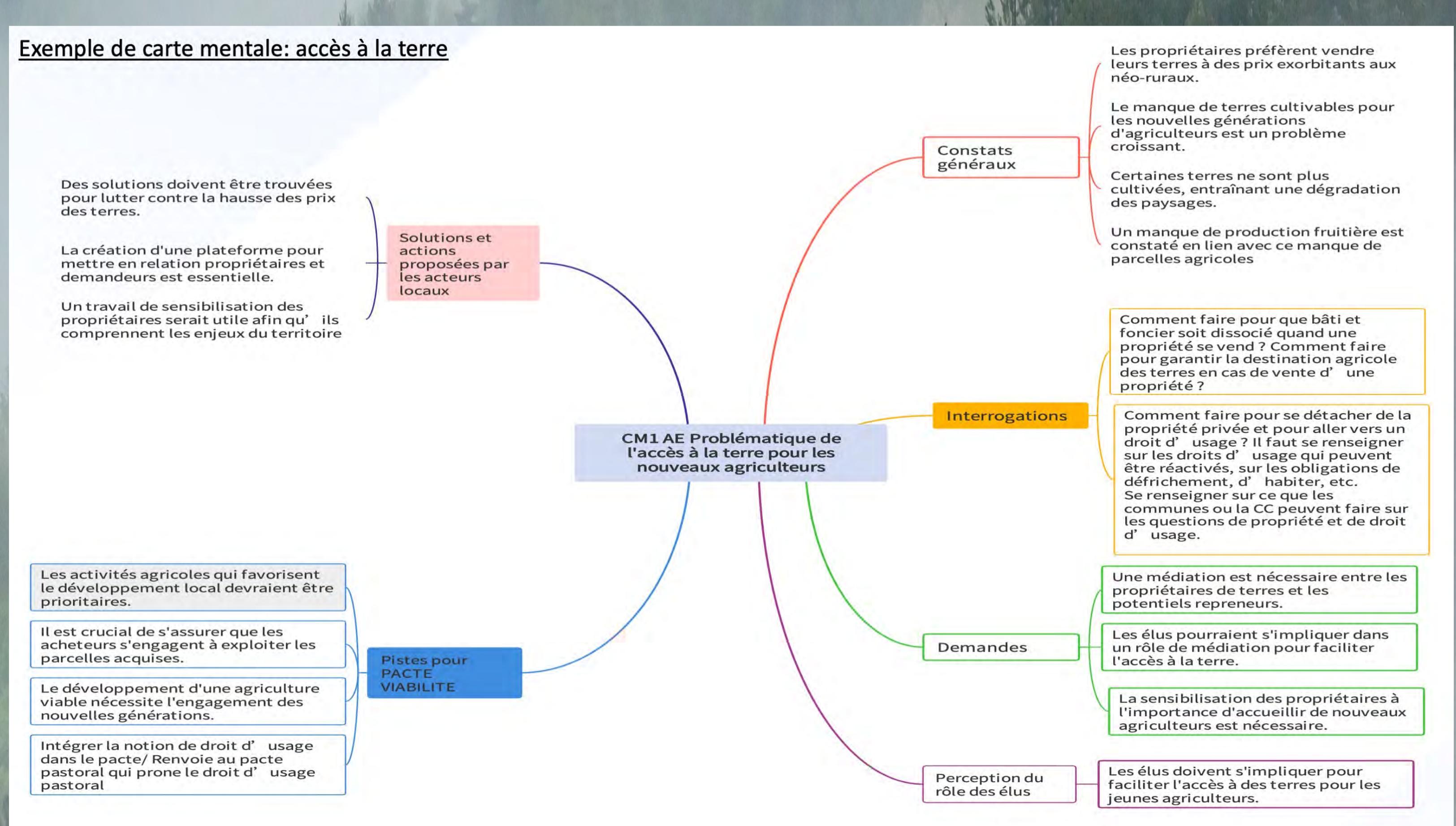
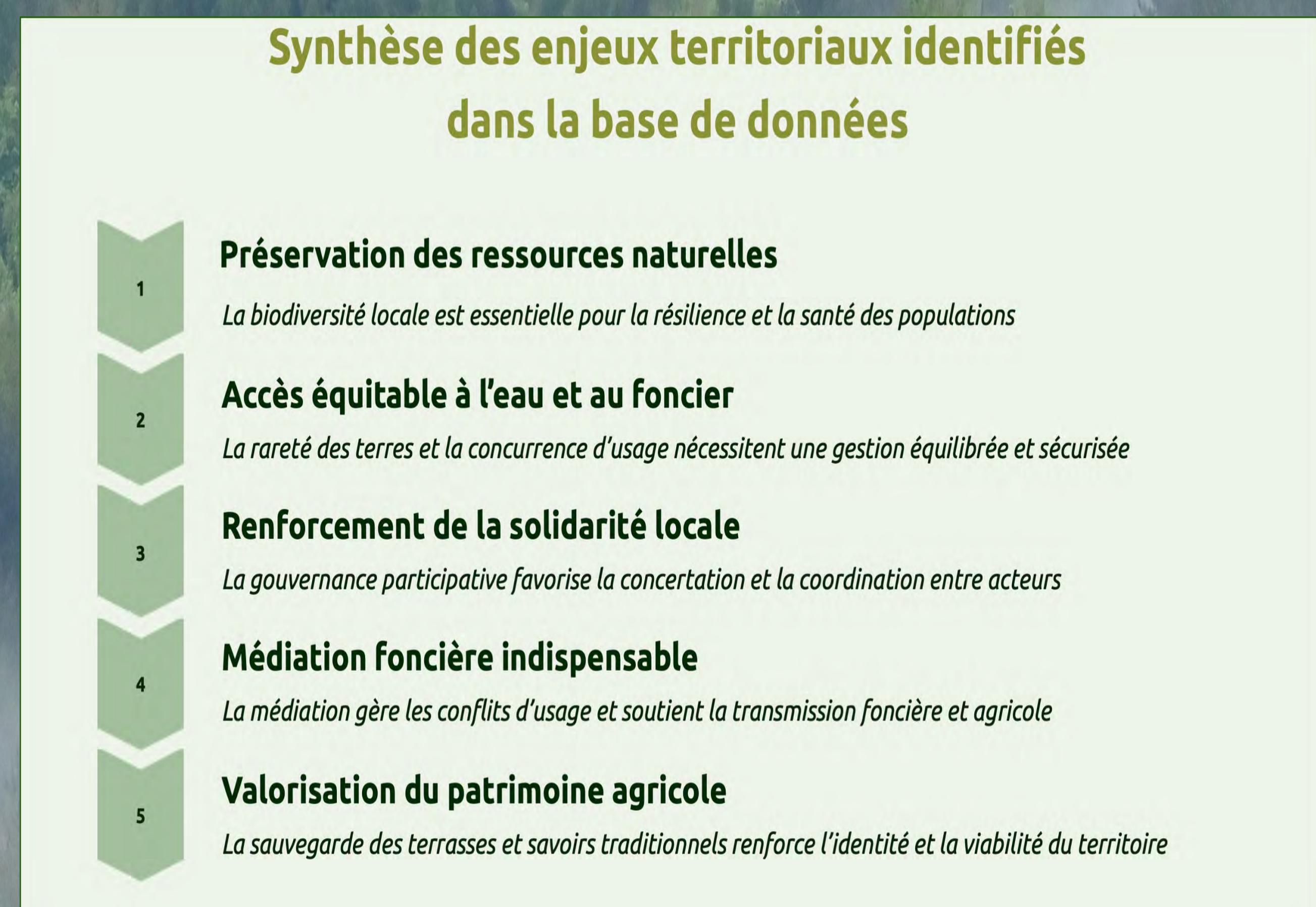


**Les cartes mentales, un outil de synthèse et de visualisation**

**Représentation visuelle par cartes mentales**  
Les cartes mentales servent d'outil visuel pour synthétiser les raisonnements qualitatifs des acteurs impliqués

**Identification des convergences**  
Elles permettent de mettre en évidence les convergences, divergences et logiques propres aux différents acteurs

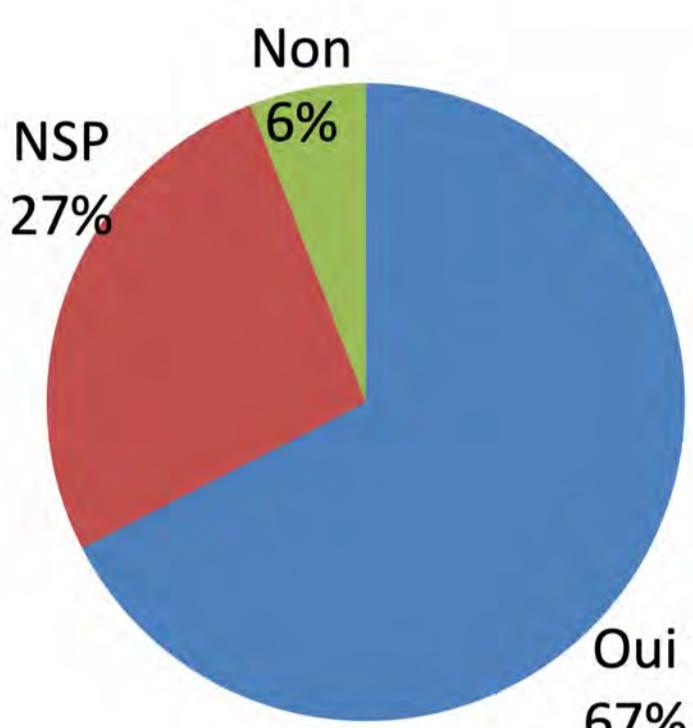
**Organisation selon six axes clés**  
La structure des cartes mentales s'appuie sur six points clés pour organiser les informations thématiques

## Visions locales de la solidarité avec les producteurs et de l'entraide entre habitants



### Avez-vous envie de développer l'entraide locale ?

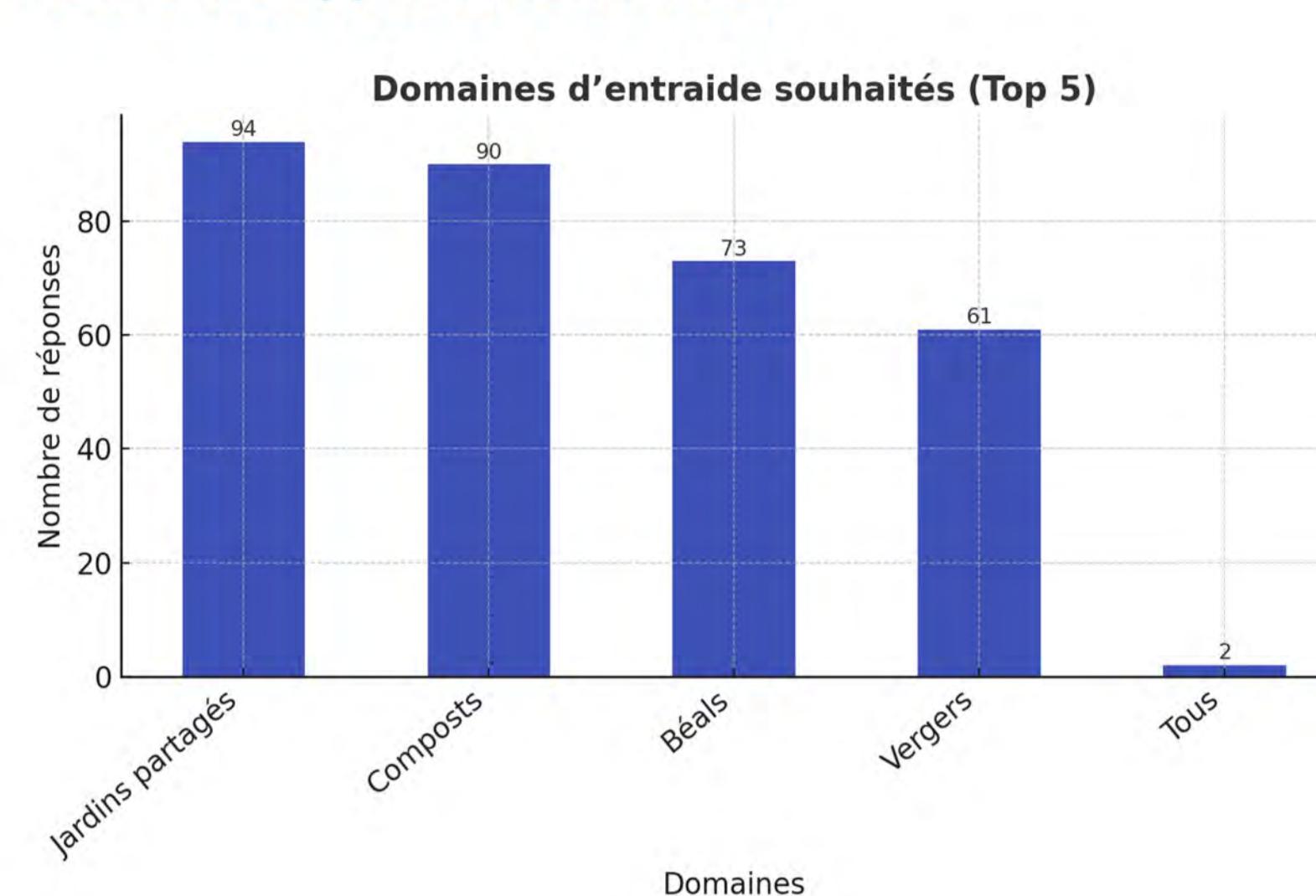


➡ Deux tiers des répondants expriment une envie claire d'entraide locale.

➡ Un quart des répondants restent hésitants et ne se prononcent pas.

➡ Seuls 6% se montrent opposés à l'idée, un taux relativement faible.

### Dans quels domaines souhaitez-vous développer de l'entraide ?

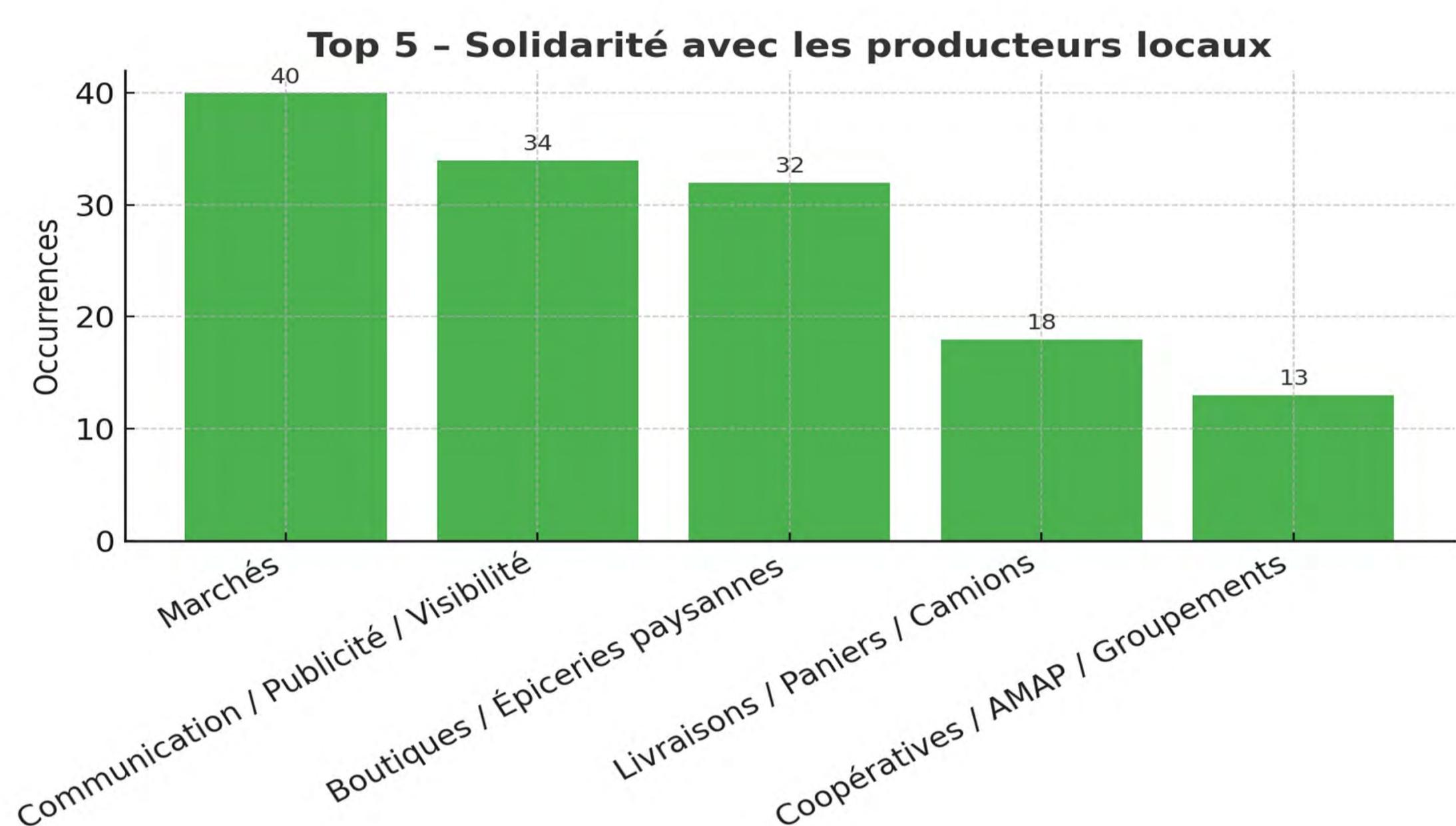


#### ➡ Les priorités exprimées sont :

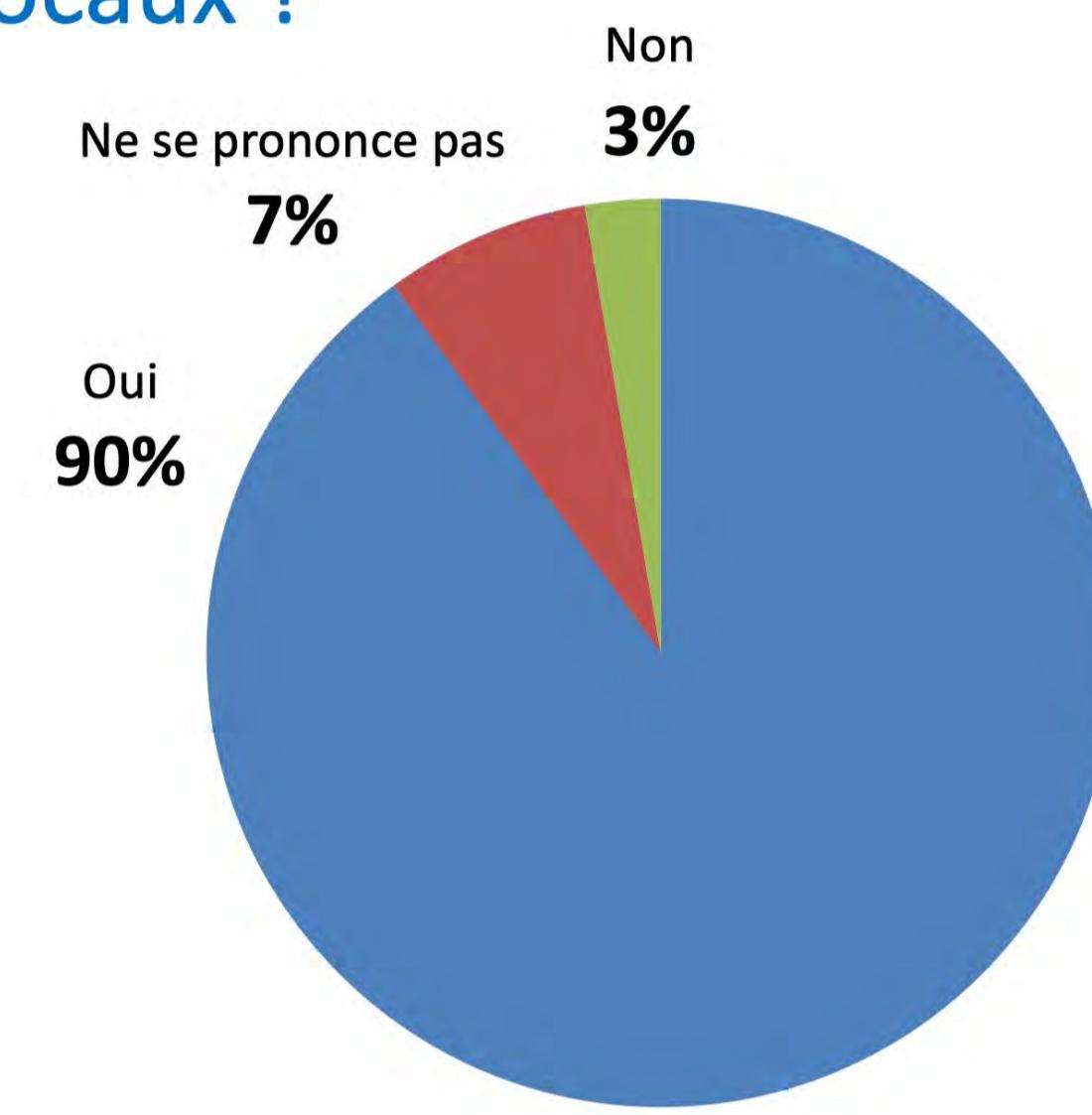
- Jardins partagés (36%)
- Composts collectifs (35%)
- Béals, gestion de l'eau (28%)
- Vergers collectifs (24%)
- Autres initiatives ponctuelles (sécurité sociale alimentaire, chantiers participatifs, récupération d'eau...)

➡ Ces résultats montrent un fort attachement aux pratiques collectives concrètes et liées au vivant.

### Comment développer la solidarité avec les producteurs locaux ?



### Jugez-vous utile de développer la solidarité avec les producteurs locaux ?



➡ Une très large majorité (~90%) juge utile de développer la solidarité.

➡ Seule une petite minorité (~3%) exprime un refus clair.

➡ Les indécis représentent environ 7%, ce qui laisse une marge de conviction possible.

### Analyse des piliers de la solidarité locale

- ➡ Les réponses mettent clairement en avant les marchés comme levier central de solidarité, avec une forte attente pour des marchés réguliers, hebdomadaires ou thématiques.
- ➡ La communication et visibilité arrivent juste derrière, montrant que les producteurs ont besoin d'être mieux connus et reconnus (signalétique, événements, publicité locale...).
- ➡ La création de boutiques paysannes / épiceries locales complète ce triptyque, traduisant une demande de lieux fixes pour l'approvisionnement.
- ➡ Les aspects logistiques (livraisons, paniers) et coopératifs/financiers (AMAP, groupements) apparaissent aussi comme des compléments importants.

👉 En résumé, selon les résultats de l'enquête la solidarité avec les producteurs locaux repose sur 3 piliers :

1. L'accès aux produits (marchés, boutiques, livraisons)
2. La visibilité et communication
3. Le soutien structurel (coopératif, financier, mutualisation)

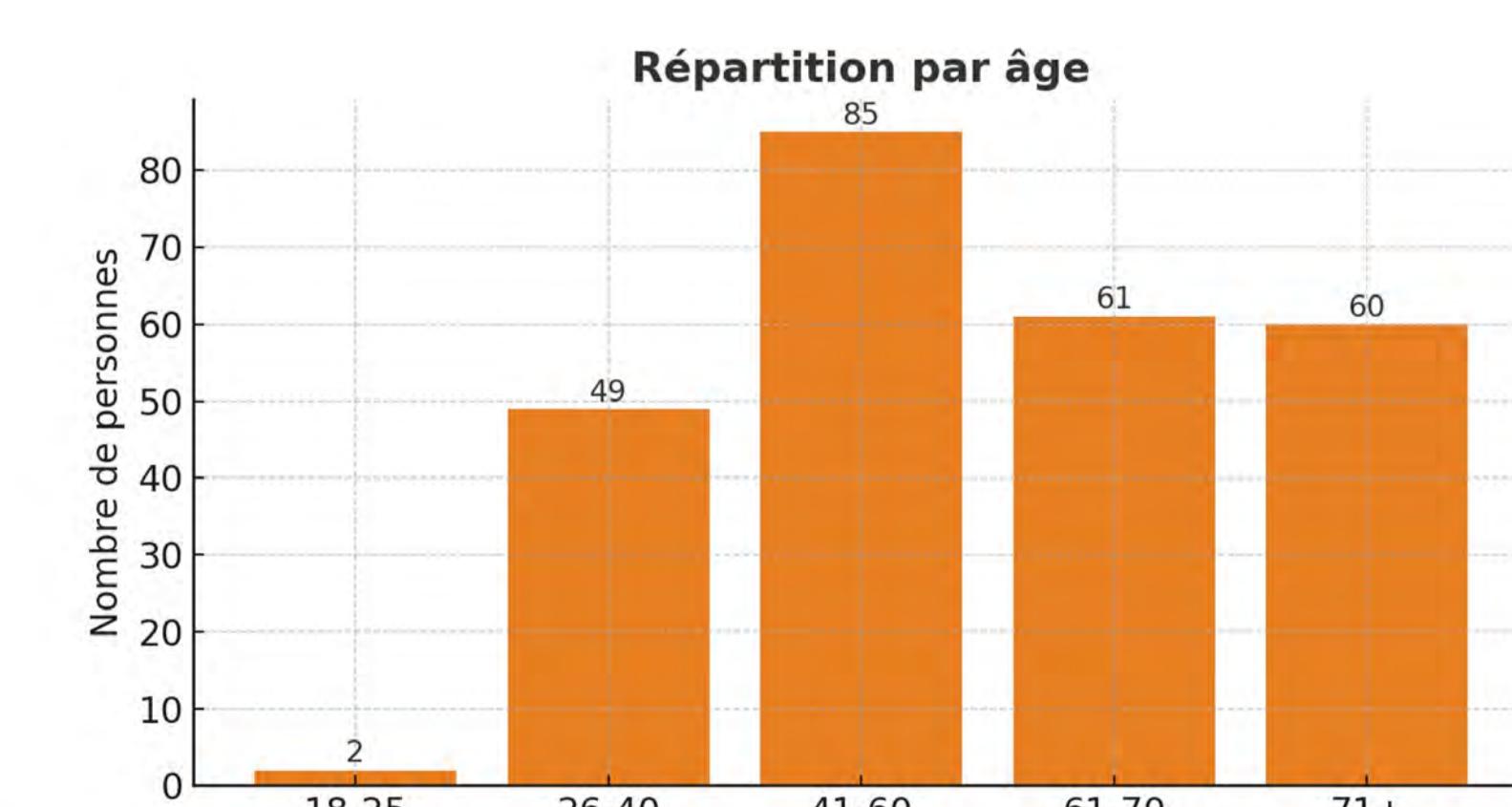
### Qui a participé à l'enquête ?

📊 Chiffres clés : Au 22/08/2025, 261 personnes ont répondu au questionnaire en ligne. Cette analyse constitue un traitement intermédiaire, elle sera complétée au 30/10/2025.

- 261 personnes interrogées
- 52% femmes – 46% hommes
- 59% actifs – 41% retraités
- Tranche majoritaire : 41-60 ans (33%)

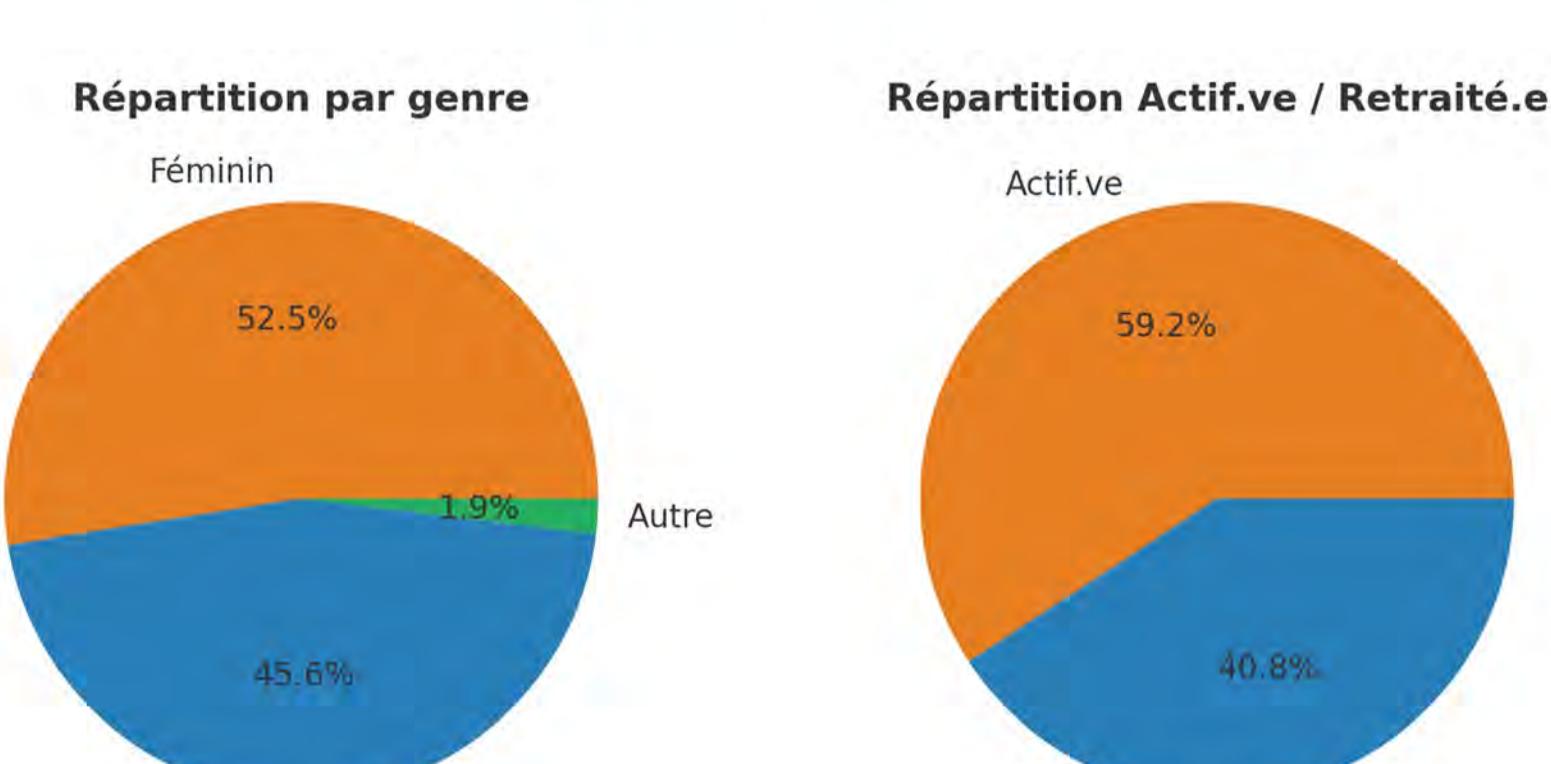
L'échantillon reflète une population mature, équilibrée en genre et diversifiée selon les communes, avec une forte représentation des pôles Lasalle et Val d'Aigoual.

### Répartition par âge de l'échantillon



- ➡ La tranche 41-60 ans est la plus représentée (33%)
- ➡ Les seniors (61 ans et plus) représentent près de 45%
- ➡ Les jeunes (18-25 ans) sont très minoritaires

### Répartition par genre et statut de l'échantillon



- ➡ L'échantillon est équilibré entre femmes et hommes, avec une légère prédominance féminine (52%)
- ➡ 59% des répondants sont actifs et 41% retraités, traduisant une double dynamique entre production et transmission

# De la viabilité du territoire

## L'entrée dans l'ère de la viabilité



Le territoire de l'intercommunalité CACTs, comme tant d'autres, est désormais entré dans l'ère de la viabilité : il devient impératif d'engager le territoire vers la viabilité pour tous (habitante Cévennes, 2024).

La viabilité consiste à développer une capacité d'adaptation et de résilience (faculté de « rebondir »), une voie pour durer face aux contraintes climatiques, sociales, économiques et écologiques : elle réside dans l'aptitude à vivre, à se développer dans le temps, à se transformer et à continuer à accueillir la vie humaine et le reste du Vivant dans un monde en mutation.

Mais cette viabilité humaine dépend étroitement de la viabilité des systèmes écologiques : scientifiquement, il n'y a de la viabilité que par de la « coviabilité socio-écologique ». La viabilité des systèmes agricoles et d'élevage dépend directement de l'état et de la disponibilité des ressources naturelles (terre, eau, forêt, paturages...), et donc des écosystèmes. Au-delà la transformation pour perdurer face aux contraintes bioclimatiques, la viabilité territoriale consiste dans la capacité à « vivre avec l'extérieur », s'intégrer au monde par l'accueil d'une mobilité, qu'elle soit pastorale, apicole... ou touristique, et une solidarité dépassant les limites de l'intercommunalité.

Notre territoire doit construire sa viabilité - et donc sa coviabilité - en prenant en compte la diversité de ses activités intégrée dans une biodiversité vivante. Cela suppose aussi d'être capable d'accueillir de jeunes générations, tout en s'appuyant sur l'expérience des anciennes.

Cette viabilité repose sur l'anticipation, l'adaptation et la résilience, mais aussi sur l'aptitude à se transformer. Elle pourra ainsi constituer un modèle inspirant pour d'autres territoires, proches ou lointains, confrontés aux mêmes interrogations. Quoiqu'on dise, la viabilité du territoire dépendra toujours d'une solidarité entre les humains et envers les écosystèmes.

## Concrétiser une solidarité territoriale

Le territoire Causse Aigoual Cévennes qui se désigne comme « terre solidaire » par son appellation (CACTs) doit construire une solidarité face aux défis bioclimatiques pour demeurer viable.



La solidarité implique de créer des liens, favoriser l'entraide et rendre le territoire véritablement habitable pour tous. Ce pacte de viabilité ambitionne d'être un pacte de solidarité, visant à consolider les liens durables entre les habitants, les producteurs et les écosystèmes.

L'un de ses objectifs concrets est la création d'une plateforme de mise en relation, de mutualisation et de médiation, pour formaliser et renforcer une solidarité territoriale, à la fois sociale et écologique.

Pour relever les défis bioclimatiques, il est essentiel d'anticiper, de se préparer et de rétablir nos liens avec le Vivant.

Cette démarche est cruciale pour construire le monde de demain.

Un territoire est habitable par ses paysages et toutes les entités vivantes qui y coexistent, qu'il s'agisse des êtres humains, des végétaux ou des animaux.

L'avenir du territoire repose sur sa capacité à offrir à davantage de producteurs les richesses d'un fonds commun, dans l'intérêt général de tendre vers l'autonomie alimentaire.

Il est aussi à s'ouvrir à la visite et aux activités de plein air dans le respect des pratiques locales et des milieux naturels.

La mise en place d'une gouvernance foncière améliorée à l'échelle locale doit s'accompagner de nouveaux outils juridiques et de l'application des dispositifs existants. Selon les acteurs locaux, la dynamique foncière du territoire CACTs est confrontée à un « blocage foncier ».

Sortir de ce « blocage » consiste à :

- permettre à de jeunes producteurs de s'installer et travailler sur le territoire pour contribuer à l'économie et à l'autonomie alimentaire et de répondre aux besoins des populations internes et voisines du territoire ;
- retrouver un équilibre entre habitat principal et secondaire pour encourager les installations à l'année afin de faire vivre le territoire, en soutenant l'arrivée de nouvelles familles, notamment de producteurs.

# « L'esprit du Pacte »

*Le Pacte de Viabilité est une alliance qui propose un cadre afin que chacun trouve sa place, sans écraser ni être écrasé.*

*Il trace la voie d'un territoire qui ne subit plus son destin, mais le choisit collectivement.*

*Il est le produit d'un processus de démocratie participative-contributive.*

*Le Pacte de Viabilité n'est pas simplement un document administratif, ni une stratégie territoriale de plus. C'est une manière d'habiter ensemble un territoire exigeant, fragile et puissant.*

*Le Pacte est né du constat que nos équilibres se défont :*

- l'eau devient rare ou brusquement abondante,
- les terrasses s'effondrent faute de bras,
- les jeunes peinent à s'installer faute de foncier accessible,
- les anciens se sentent invisibles,
- les nouveaux arrivent sans toujours comprendre les règles du lieu et sans compétences adaptées,
- les métiers nourriciers s'essoufflent,
- les tensions montent entre usagers des espaces.

*Mais il est aussi né de la force immense de ce territoire :*

- la capacité à inventer des solutions locales,
  - la coopération silencieuse mais réelle entre voisins, agriculteurs, élus, artisans, associations,
  - la fierté de transmettre des savoirs, des paysages, des gestes, des manières de parler, de débrouiller, d'accueillir.
- +

*Le Pacte défend une idée centrale :*

*La viabilité d'un territoire n'est pas une donnée acquise. Elle se construit dans la relation, la négociation et la solidarité.*

*Il refuse l'opposition stérile entre écologie et économie, entre habitants et agriculteurs, entre locaux et nouveaux arrivants. Il considère l'eau, les sols, les chemins, les troupeaux, les maisons, les forêts, les humains comme un même système vivant où chaque élément dépend de l'autre.*

*Il reconnaît la valeur égale des savoirs locaux, scientifiques, pratiques, ainsi que des savoirs ancestraux et des savoirs d'expérience.*

*Aucun ne prime, c'est leur rencontre qui fait vérité.*

*Le Pacte conçoit le droit comme un outil d'ingénierie collective, modulable, négociable, capable d'épouser les réalités locales.*

*Il défend plusieurs valeurs humaines fondamentales :*

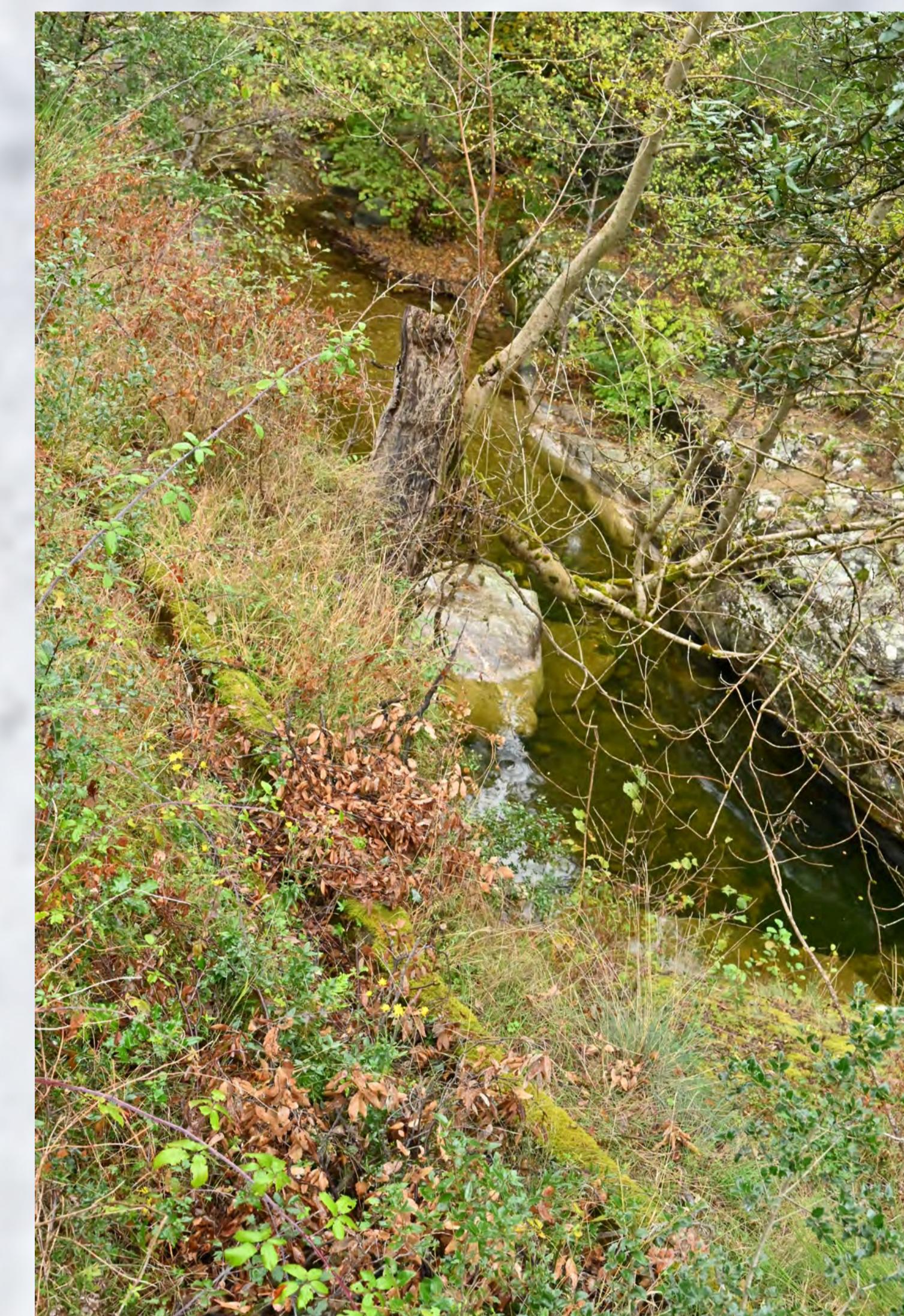
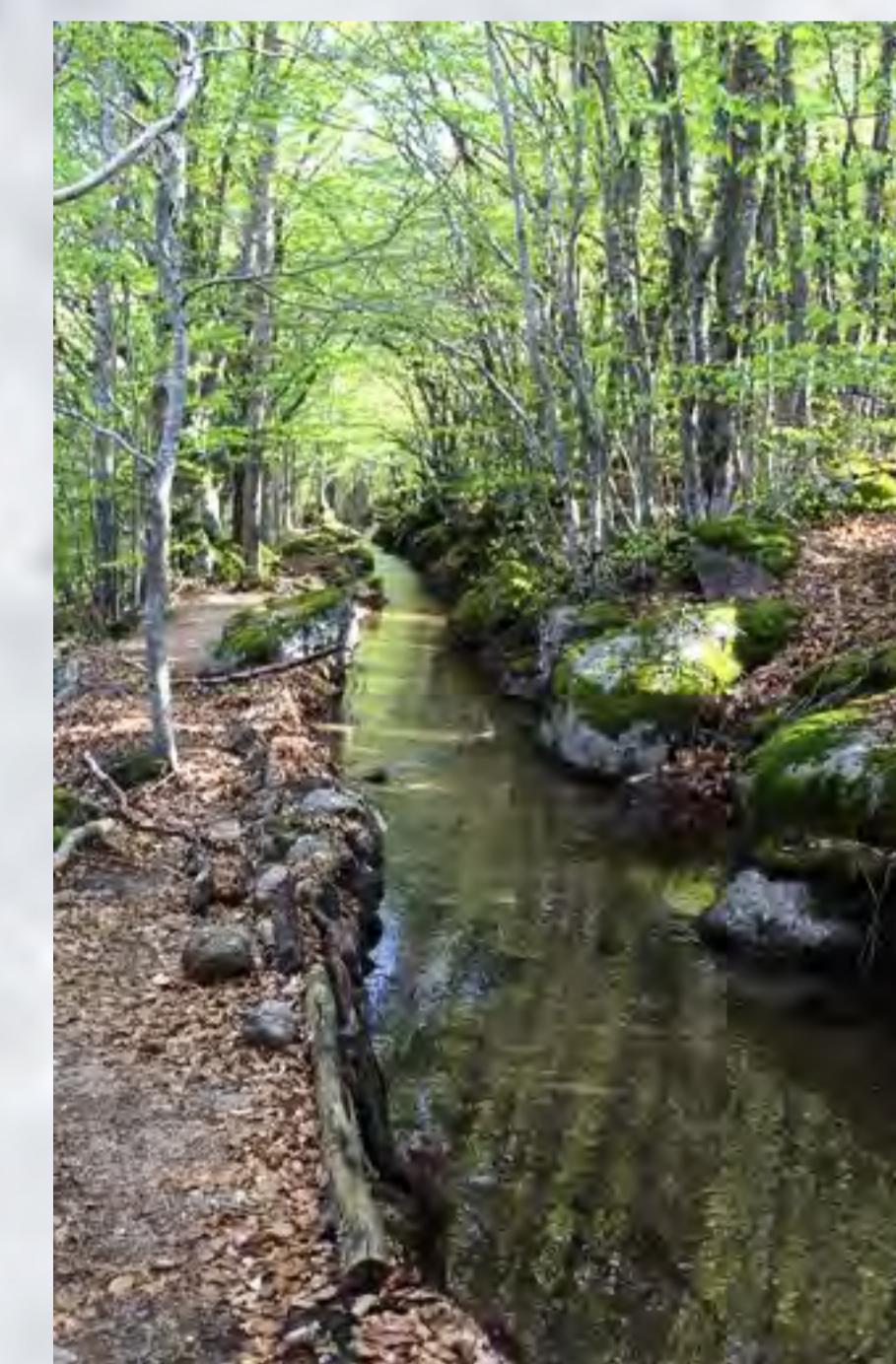
- La reconnaissance mutuelle : chacun compte, même s'il pense autrement.
- La justice territoriale : les bénéfices et les efforts doivent être équitablement partagés.
- La transparence et la loyauté : ce qui est décidé doit être expliqué et assumé.
- La coopération courageuse : on choisit le dialogue même dans les tensions, plutôt que le repli ou la domination.
- La capacité à expérimenter : on préfère essayer, ajuster, apprendre ensemble, plutôt que rester figés dans l'attente d'une solution parfaite.

# La question de l'eau est une préoccupation primordiale pour l'ensemble des acteurs

Le territoire des Cévennes connaît depuis plusieurs décennies une transformation profonde de son cycle de l'eau. Il ne s'agit pas tant d'une diminution uniforme de la ressource que d'une désynchronisation croissante entre les moments où l'eau tombe, ceux où elle s'infiltre, et ceux où elle est nécessaire à la vie.

Les précipitations demeurent abondantes, mais se concentrent désormais en épisodes violents et rapides, peu infiltrants : l'eau ruisselle, s'échappe, sans recharger ni les sols ni les nappes. À l'inverse, les périodes de déficit hydrique s'allongent, fragilisant à la fois les écosystèmes, les élevages, les cultures et les usages domestiques.

Ici, l'eau n'est pas une ressource individuelle mais un patrimoine commun. Elle doit être organisée par ceux qui en dépendent.



Le territoire CACTs dispose d'un réseau hydrographique dense avec de fortes pentes et des réserves aquifères très réduites.

Situé sous influence méditerranéenne et océaniques pour une partie, il est caractérisé par une alternance saisonnière de sécheresses et de précipitations d'une extrême violence (événements cévenols), qui sont à l'origine d'étiages profonds et de crues dévastatrices.

Ainsi, l'eau est à la fois trop rare et trop abondante, à la fois salvatrice et destructrice. Les populations ont bâti des aménagements spécifiques pour se protéger de cette eau, mais aussi pour la capturer, la stocker et la conduire.

Ces dispositifs (béals, citernes, canaux, terrasses, lavognes, murets...) ont permis d'assurer l'approvisionnement de la vie domestique, des cultures et des élevages, même dans les périodes de manque.

« Tous ces aménagements hydrauliques séculaires, construits et entretenus de génération en générations constituent l'essentiel du patrimoine vernaculaire cévenol » Daniel Tissier, 2024.

L'eau, dans son parcours de l'amont vers l'aval, se définit comme un élément générant par nature des relations de solidarité, ainsi que des liens sociaux, bioécologiques et culturels fondamentaux.

Les ouvrages hydrauliques traditionnels, lorsqu'ils sont encore entretenus et fonctionnels jouent un rôle essentiel dans la viabilité des exploitations agricoles et agropastorales du territoire.

L'intérêt de ces anciens ouvrages hydrauliques est qu'ils peuvent contribuer à réduire les quantités d'eau prélevées par forages, dans une logique d'économie et de partage de la ressource ...

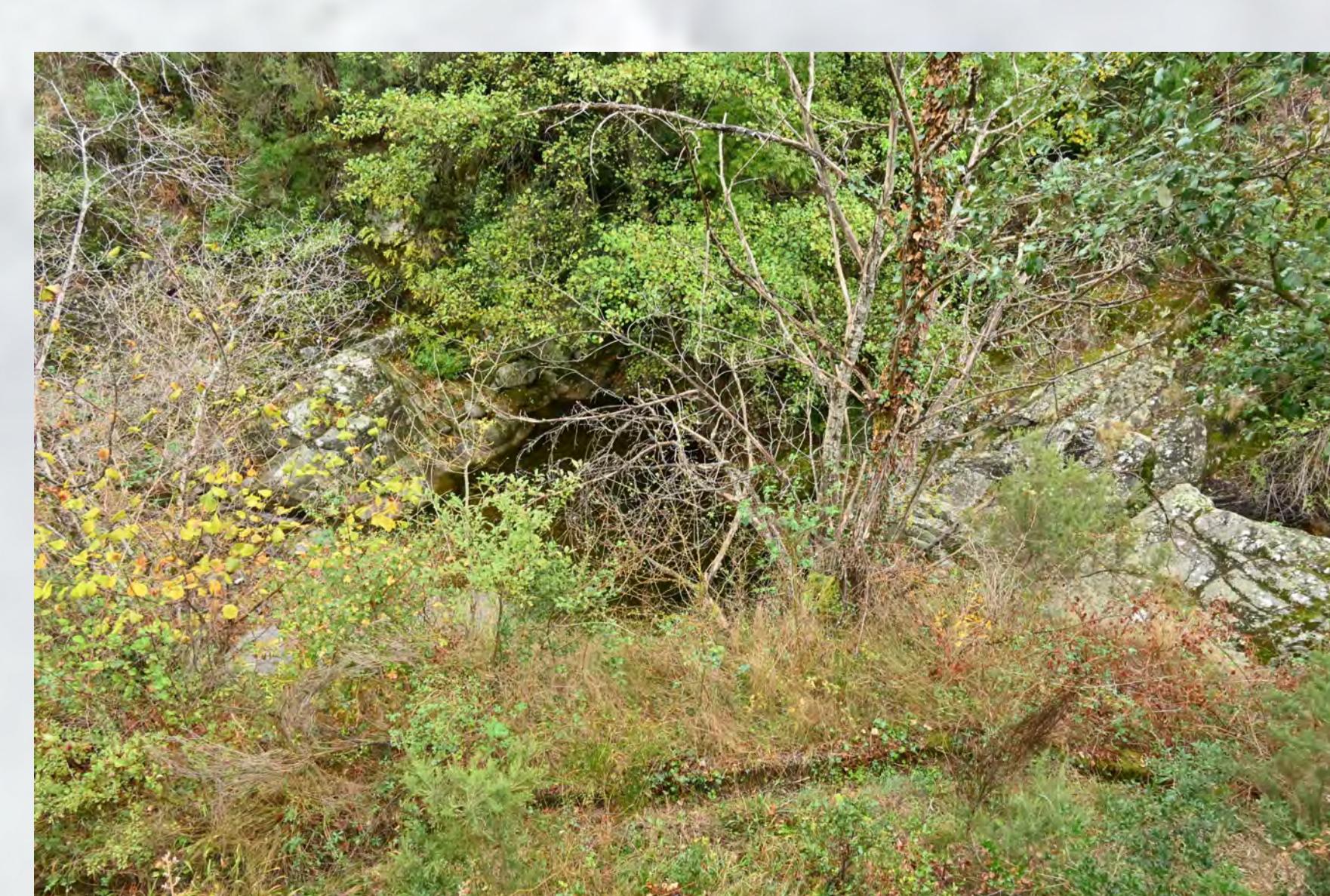
... Ils sont également susceptibles à ce titre de constituer des leviers d'adaptation au dérèglement climatique, en faveur d'une gestion durable et équilibrée de la ressource.

Les anciens ouvrages de petite hydraulique constituent un vrai patrimoine culturel et technique, se transmettant de générations en générations.

Dans une certaine mesure, ils peuvent également constituer un patrimoine de viabilité pour le territoire, témoignant d'une capacité d'adaptation qui allie innovation et intelligence, face à un climat marqué par des excès comme par des pénuries.

Dans les temps présents, un certain nombre de ces ouvrages seraient probablement susceptibles de contribuer à l'adaptation au dérèglement climatique et demeurer très précieux pour le présent comme pour l'avenir.

De plus, la question du stockage de l'eau doit désormais être développée devant ces nouvelles réalités hydro-climatiques.



# Terre de pastoralisme, de production et d'accueil

Le territoire Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires (CACTs) est à la fois un espace de vie, de production et d'accueil.

La fréquentation touristique et de loisir constitue une réalité structurante pour l'économie locale et la vitalité culturelle ; cette présence touristique appelle à une articulation entre l'accueil des visiteurs et la sécurité des activités agro-pastorales, notamment face à la nécessité de protéger les troupeaux par des chiens de protection.

La coexistence harmonieuse des habitants permanents, des éleveurs, des visiteurs et de leurs activités est une condition essentielle de l'habitabilité et de la viabilité du territoire.



L'élevage extensif, ou pastoralisme - pâturage des ressources fourragères naturelles - a été un fer de lance historique du territoire. Son façonnage des paysages, à l'origine de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) reconnue par l'Unesco, demeure primordial comme racine vivante du territoire.

Le site Causses-Cévennes, pour ses paysages culturels agropastoraux, est inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité depuis 2011.

L'activité agropastorale reste un pilier nécessaire mais insuffisant pour assurer l'avenir du territoire, qui repose sur quatre axes :

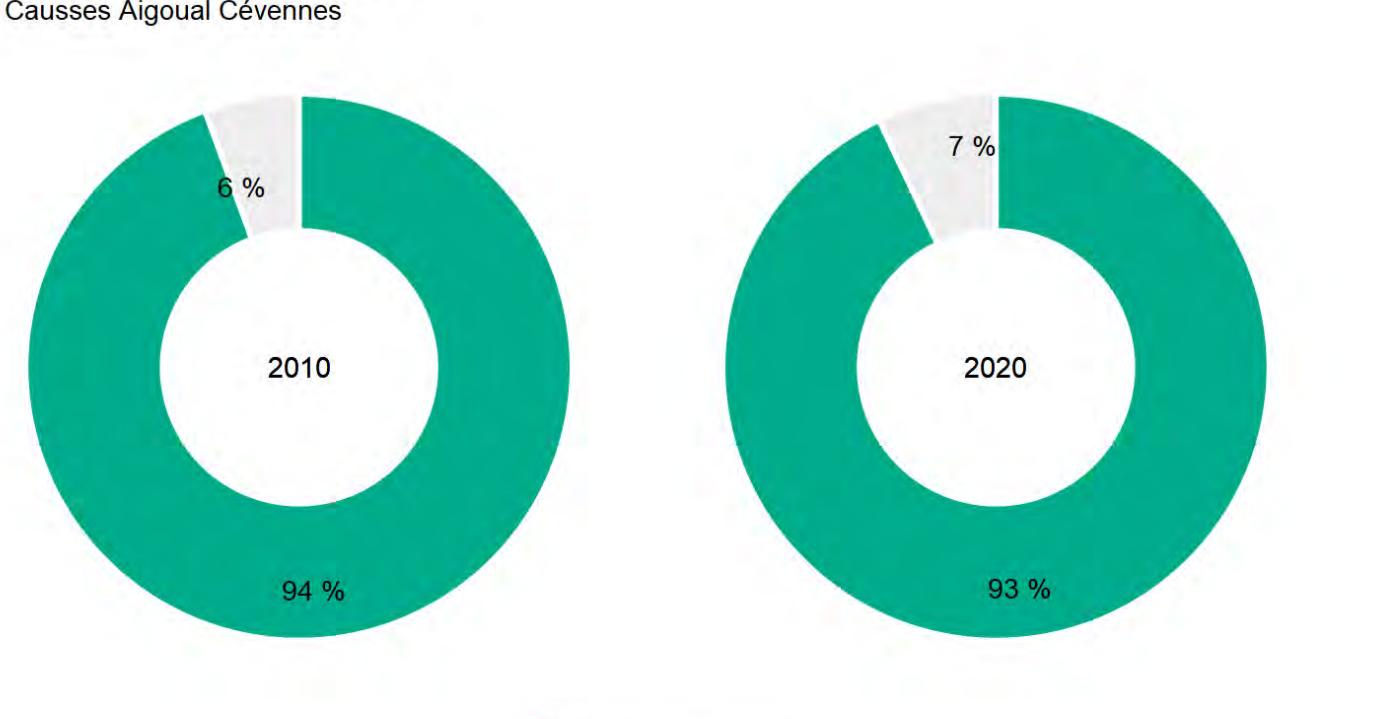
- la défense des troupeaux face au loup ;
- la coexistence entre éleveurs, producteurs, usagers et visiteurs ;
- le partage équitable des espaces et ressources pastorales ;
- la diversité des productions agricoles : oignon doux, maraîchage, châtaigne, apiculture...

Le territoire se mobilise autour des bergers et éleveurs pour préserver cette activité et les paysages qui en dépendent.

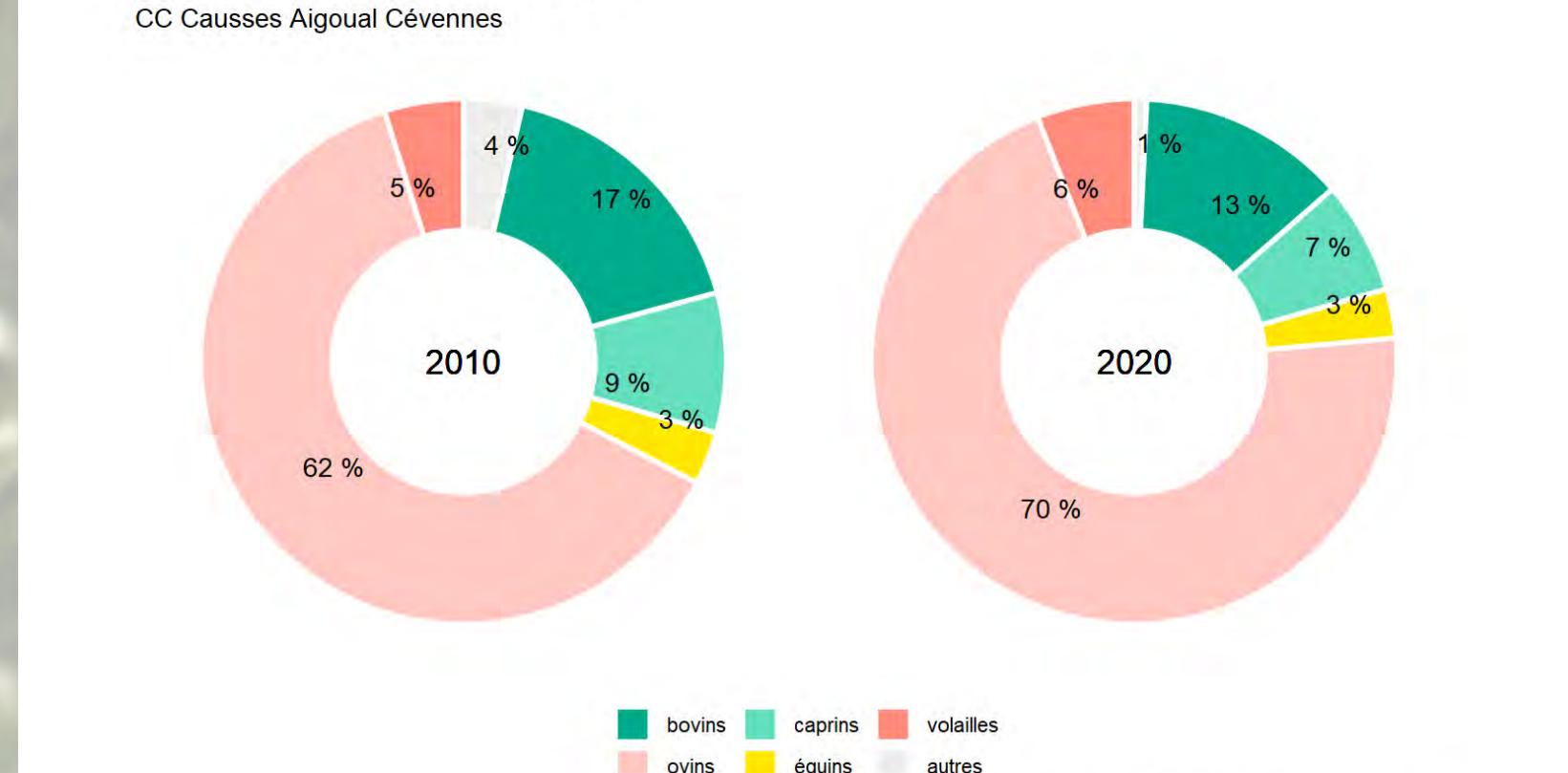
Son avenir repose sur le développement conjoint du pastoralisme et des autres productions locales, notamment les cultures en terrasses.

L'adaptation aux nouveaux contextes passera par une évolution des pratiques d'élevage et un soutien à la filière "du pâturage à l'assiette", en favorisant l'abattage de proximité et les circuits courts.

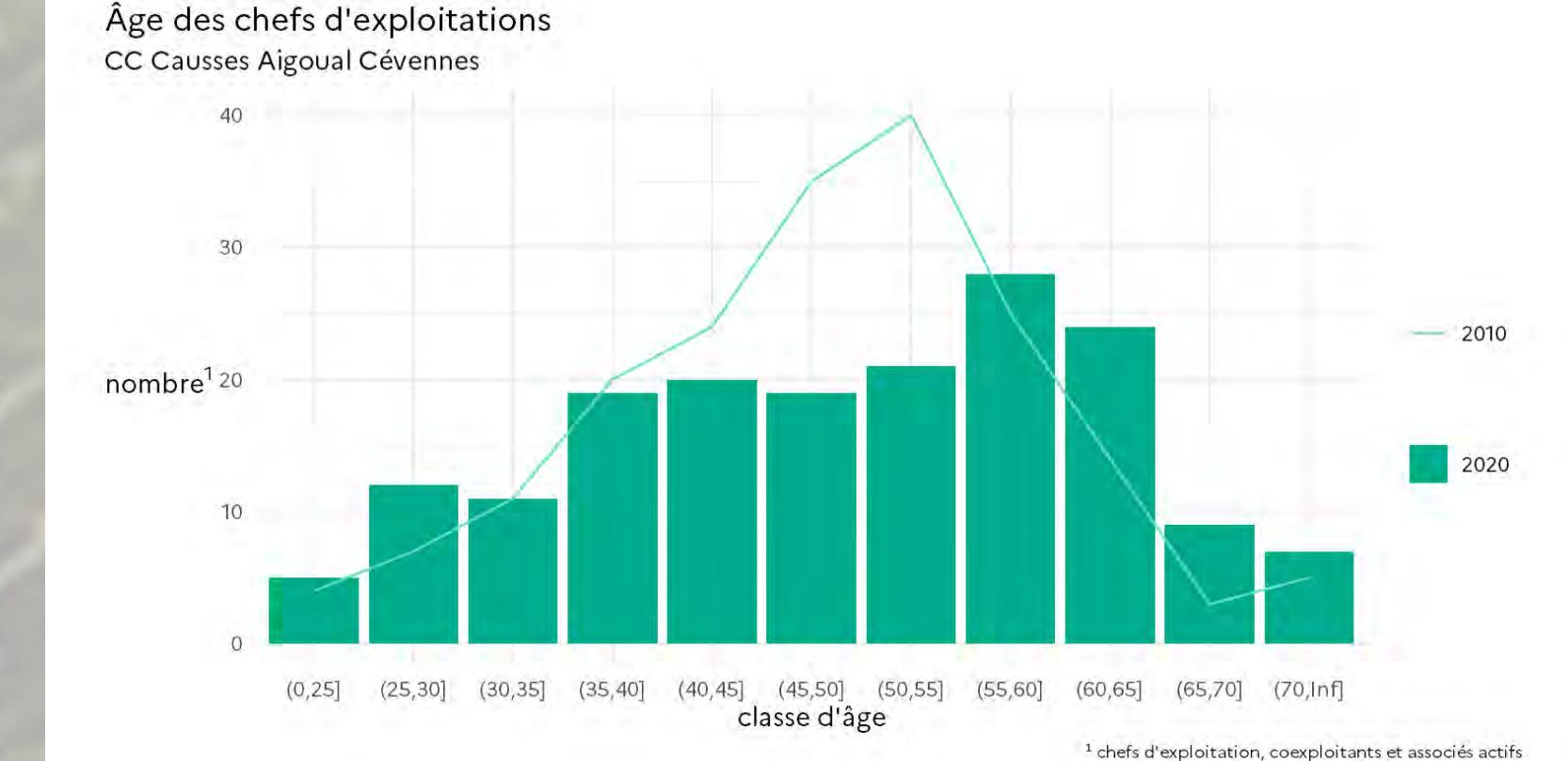
Répartition des cultures principales  
CC Causses Aigoual Cévennes



Répartition des cheptels en UGB  
CC Causses Aigoual Cévennes



Âge des chefs d'exploitations  
CC Causses Aigoual Cévennes



# Une Terre de biodiversité et de Miel



Le territoire recèle une richesse floristique et faunistique exceptionnelle, mais en effondrement rapide depuis vingt ans, avec une accélération nette observée ces cinq dernières années.

Les observations empiriques des habitants, forestiers, apiculteurs, naturalistes et agriculteurs convergent :

- disparition massive d'insectes (en quantité et en diversité),
- raréfaction des polliniseurs et oiseaux insectivores,
- prolifération de mousses et fougères des fleuristes, indicatrices d'humidité stagnante et de déséquilibre des sols, dégradation du couvert forestier (châtaigniers déperissants, chênes rabougris, callunes dominantes).

Ces constats locaux sont corroborés par les données du Parc National des Cévennes (suivis floristiques et faunistiques 2010-2024), de l'OFB (indicateurs STOC et insectes polliniseurs), et par les travaux de l'INPN sur la régression de la biodiversité entomologique et aviaire en Cévennes ;

- la valeur écologique majeure des micro-ouvrages hydrauliques traditionnels (béals, gours, chutes, seuils, lavognes...) pour retenir l'eau, ralentir le ruissellement, limiter l'érosion et maintenir des niches de vie aquatique et riparienne ;
- l'importance des ripisylves, haies et ourlets herbacés dans la trame verte et bleue locale, garants de la circulation des espèces et de la régulation hydrique ;
- certaines pratiques (fauche trop précoce, brûlage non maîtrisé, coupes rases, usage de produits phytosanitaires...) aggravent l'appauvrissement des sols et la disparition des habitats essentiels ;
- les habitants expriment une volonté forte d'agir collectivement, de retrouver une capacité d'observation, de soin et de transmission des savoir-faire cévenols (fauche tardive, compostage, entretien des béals, chantiers collectifs sur les bancs...).



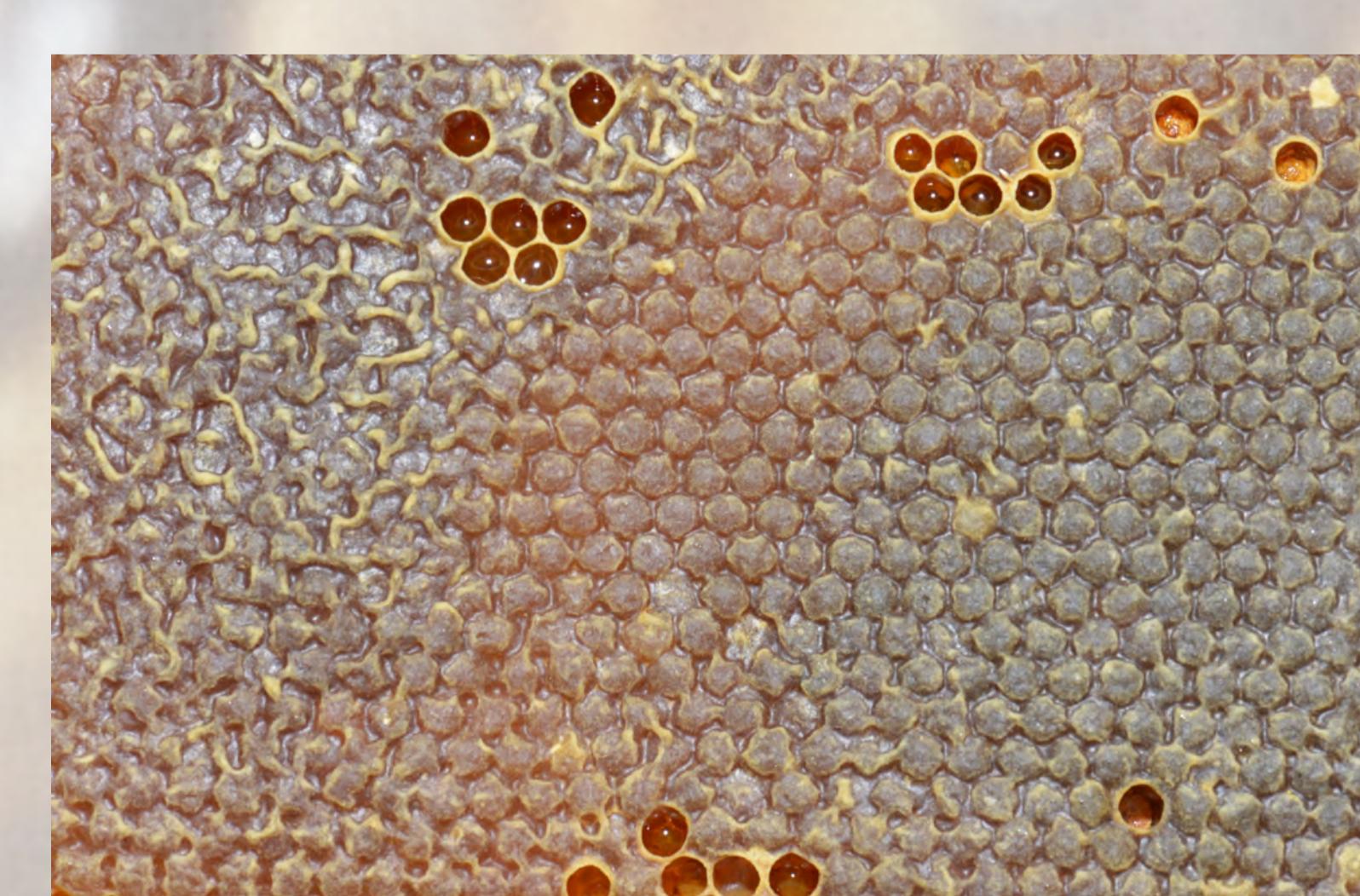
Le territoire CACTs produit, grâce à l'activité apicole, des aliments précieux tels que le miel, la propolis, la gelée royale, le pollen et leurs dérivés.

La fonction écologique de pollinisation contribue à la production agricole, au maintien et au développement d'espèces végétales.

La gestion de l'activité apicole bénéfique à la biodiversité nécessite :

- de développer les ressources mellifères par la plantation d'arbres et une gestion appropriée de la tonte des prairies et des bordures de routes ;
- la prise en compte de la ressource apicole dans tout aménagement forestier et plan simple de gestion forestière

...





# Terre d'AOP et d'IGP

Les AOP et IGP des Cévennes constituent un socle de viabilité agro-territoriale : ils entretiennent les paysages, valorisent les savoir-faire, renforcent la cohésion locale et traduisent l'interdépendance entre nature, économie et culture. En articulant patrimoine et innovation, ces signes de qualité participent pleinement à la co-viabilité socio-écologique que le Pacte vise à reconnaître et à prolonger.

L'Appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne (définition de l'INAO).

L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP.



L'AOP « Oignon Doux des Cévennes » (2003) constitue une filière emblématique et stratégique du territoire, reconnue au niveau national et européen.

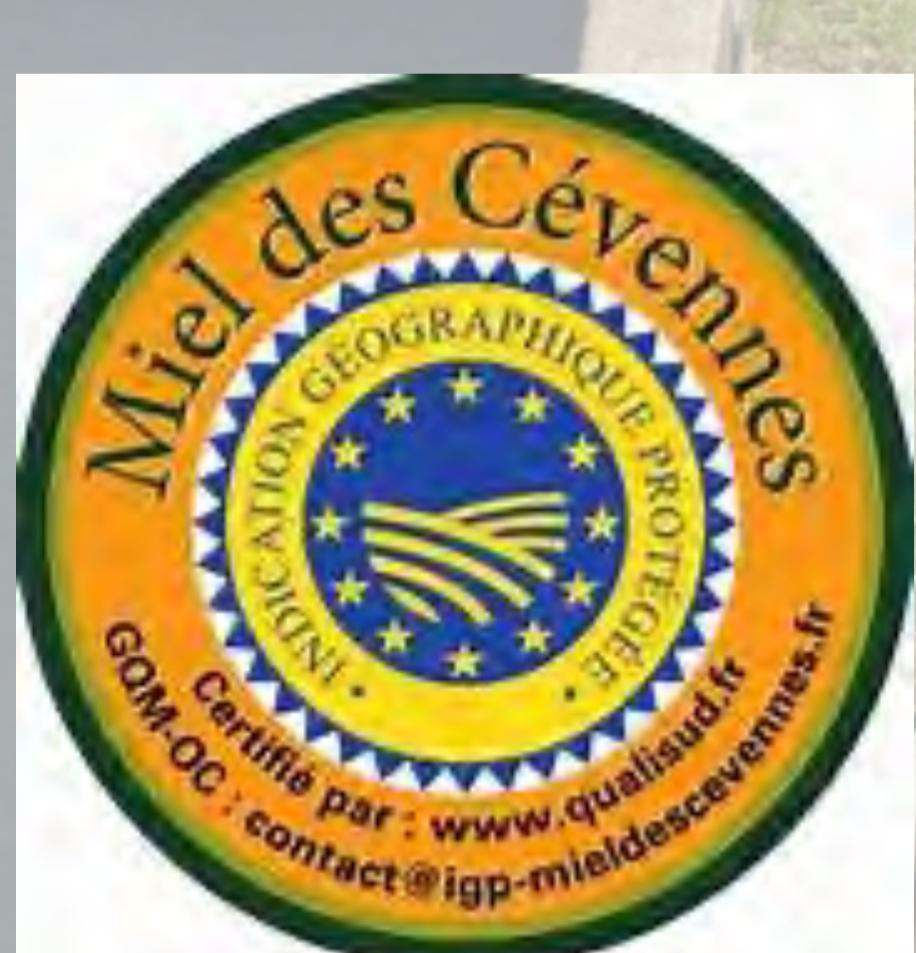
La culture de l'oignon doux est indissociable d'un foncier en terrasses.

L'AOP Oignons Doux des Cévennes repose sur des conditions agroclimatiques strictes, définies par le cahier des charges (notamment des sols filtrants sur schistes, un taux d'argile inférieur à 18%, et une exposition en terrasses) lesquels devront faire face à l'intensité des changements bio-climatiques.

La culture de l'oignon doux requiert une disponibilité en eau régulière mais modérée, l'irrigation étant indispensable durant les stades critiques de croissance, tout en exigeant des sols à fort pouvoir d'infiltration et bonne réserve utile superficielle.

La sécurisation hydrique et foncière de l'AOP « Oignon Doux des Cévennes » doit être reconnue comme un enjeu d'intérêt collectif majeur, relevant d'une responsabilité territoriale partagée entre producteurs, collectivités et institutions.

Les aléas climatiques récents (élévation des températures, allongement des périodes de sécheresse, orages concentrés) entraînent une réduction du calibre des bulbes, compromettant la rentabilité même de la culture.



Il existe un risque réel de disparition progressive de la filière oignon AOP, pourtant l'une des rares à générer de la valeur économique, paysagère et touristique pour le territoire, aux côtés du pastoralisme.

L'indication géographique protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.



# Ce qu'est le Pacte et ce qu'il apporte

## Ce qu'est le Pacte

- ✓ Un cadre de confiance entre acteurs du territoire.  
Il permet de se parler d'égal à égal, élus, agriculteurs, techniciens, habitants.
- ✓ Un outil d'aide à la décision locale.  
Il propose des options activables au cas par cas, pour trancher plus sereinement sur des situations concrètes (eau, foncier, prédatation, accès...).
- ✓ Un espace de négociation et d'expérimentation.  
Il autorise à tester des solutions temporaires ou réversibles, puis à les ajuster ensemble.
- ✓ Un texte évolutif et révisable.  
Il peut s'adapter au fil du temps, aux réalités climatiques, économiques ou politiques.
- ✓ Une manière de faire territoire sans imposer.  
Plutôt que de contraindre par la règle, il coordonne par le bon sens, et redonne de la fierté collective.

## Ce que le Pacte apporte

Le Pacte de viabilité agro-territoriale est un outil collectif né de la concertation et de la négociation entre habitants, agriculteurs, élus, associations et institutions.

Il traduit une volonté commune de construire des solutions locales face aux défis du dérèglement climatique. Il apporte au territoire une stratégie d'adaptation face au dérèglement climatique et aux vulnérabilités locales (sécheresse/canicules, inondations, incendies...), en renforçant la résilience collective par l'adaptation du droit aux contextes locaux.

Il mobilise des outils innovants : servitudes collectives d'intérêt territorial, conventions d'usage, zonages pastoraux...

Il vise à garantir la viabilité du territoire dans le temps, en conciliant activités humaines et santé des écosystèmes.

### Le Pacte apporte au territoire :

- **Une gouvernance partagée, fondée sur le dialogue et la co-construction.**  
Le Pacte organise un cadre de décision où producteurs, habitants et institutions peuvent négocier ensemble des règles d'usage et d'aménagement, clarifier les responsabilités.  
Il s'inscrit dans une dynamique de démocratie contributive, expérimentant la territorialisation du droit au service de la co-viabilité socio-écologique.
- **Une plateforme de mise en relation autour des ressources du territoire**  
la Plateforme 3M (Mise en relation, Mutualisation, Médiation).  
Véritable outil de coopération, elle recense les producteurs, services et savoir-faire. Elle fait vivre la solidarité locale et la circulation de l'information entre acteurs; elle facilite la mutualisation de matériel, d'eau, de lieux ou de compétences. Enfin, elle soutient la médiation territoriale pour apaiser les tensions d'usage (eau, foncier, apiculture, voisinage...).
- **Un soutien aux filières locales et à la valorisation des produits du territoire.**  
Le Pacte reconnaît la valeur stratégique de productions emblématiques et favorise leur accès à l'eau et au foncier.  
Il promeut les circuits courts et l'articulation entre agriculture, artisanat et alimentation territoriale pour renforcer l'autonomie et la vitalité économique du territoire.